

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 25

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE -
ASSOCIATION
SPORTIVE DU
COLLÈGE MOLIÈRE**

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Mercredi 1^{er} juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE,
Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra
BRACQUE.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Lucie CLOUARD qui a donné
pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Thierry
PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE et M. Gérard
LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **-9 JUIN 2022**

Publié

le : **-9 JUIN 2022**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Une équipe de l'association sportive du Collège Molière,
composée de 6 athlètes, s'est qualifiée au Championnat de
France Raid multi-activités, qui regroupe diverses disciplines
telles que le VTT, la course d'orientation, le trail, le kayak...

Ce championnat s'est déroulé du 29 avril au 7 mai 2022 sur l'île
de La Réunion. 62 équipes ont participé à ce dernier.

Le caractère exceptionnel de cette compétition, compte tenu de
sa destination, a entraîné un budget conséquent pour
l'association sportive du Collège Molière, notamment pour le
transport aérien et l'hébergement.

Par conséquent l'association sportive du Collège Molière
sollicite une subvention exceptionnelle.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. MESNIL),***

➤ ***APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un
montant de 500 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

Budget Championnat de France UNSS de Raid multi-activités

Dépenses	Charges	Total
Hébergement	52 euros / 8 personne / 7 jours	2912
Transport aérien	662 euros/ 8 personnes	5296
Transport VTT	60 euros/ 4 VTT	240
Transport aéroport	50 euros / 2	100
Location véhicule utilitaire	1 utilitaire pour une semaine sur place	365
Équipement matériel collectif	4 Tentes à 120 euros	480
Équipement matériel individuel	Sac, tenue, lampe	2000
Divers	Pharmacie, repas , liaisons, imprévus	1130
Coût Total		12523 euros

Recettes	Charges	Total
Participation familles	1000 / personnes	8000
Subvention Crédit Agricole		1000
Subvention CD61		1000
Subvention Ville de l'Aigle		1000
Participation association sportive du collège		1523
Coût Total		12523 euros

